

Le très haut débit bientôt accéléré par le FTTP en France

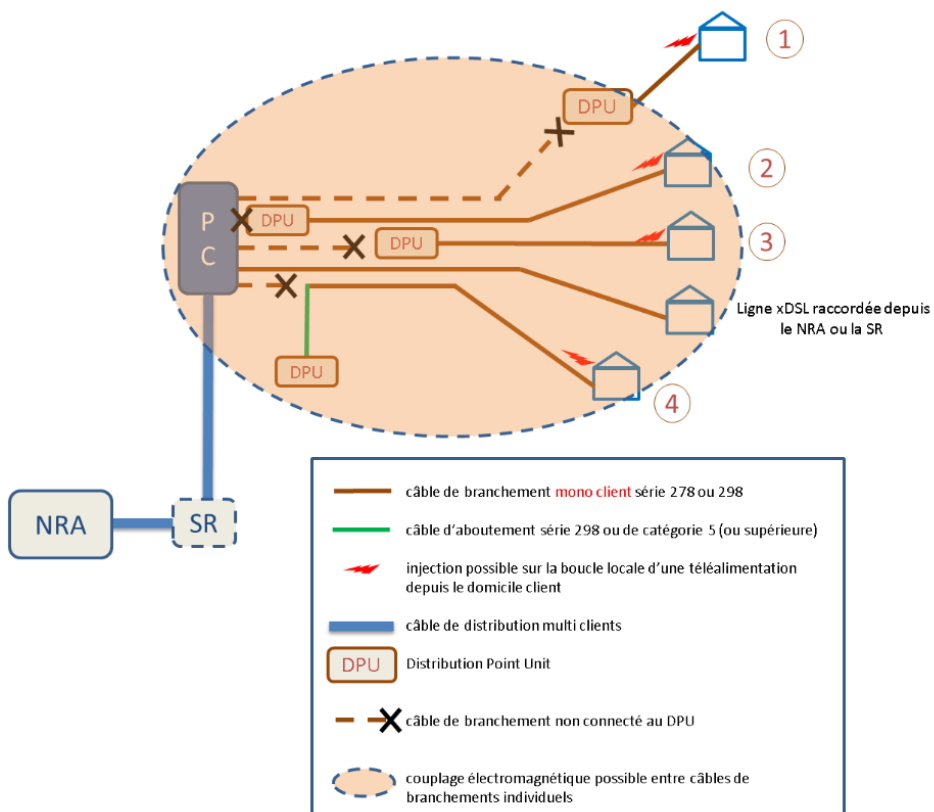
L'arrivée du FTTP (Fiber to the Distribution Point) en France vient de faire un pas de plus. En début de mois, le Comité experts cuivre de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), rassemblant opérateurs et équipementiers, a [validé](#), d'un point de vue technique, son utilisation dans le cadre d'un déploiement massif. Autrement dit, il s'est assuré que le FTTP peut-être déployé aux côtés d'autres architectures réseaux sans risquer de générer des interférences.

Pour mémoire, le FTTP s'inscrit comme une alternative au tout optique FTTH (Fiber to the Home) pour apporter le très haut débit aux résidences. Il s'appuie aujourd'hui sur une technologie VDSL2 pour exploiter l'infrastructure cuivre en place sur les quelques mètres qui séparent le domicile du réseau optique des opérateurs. La paire de cuivre du téléphone est ainsi raccordée à la fibre **via un boîtier dédié, le DPU** (Distribution Point Unit), installé en aval du point de concentration dans la boucle locale cuivre (le NRA), généralement sur le palier d'un immeuble ou au point d'arrivée des câbles (voir schéma ci-dessous). Ce qui **évite d'avoir à tirer la fibre jusque dans le logement de l'abonné**, opération lourde et coûteuse qui nécessite l'intervention d'un technicien et est de nature à ralentir le déploiement du très haut débit sur le territoire.

Jusqu'à 1 Gbit/s...

Pour l'heure, le modèle validé par le comité d'experts (profil 17A du VDSL2) se limite à un débit d'une centaine de mégabits par seconde sur paire de cuivre. Une capacité qui devrait évoluer vers les 200 Mbit/s (Profil 30A) et même le gigabit/s grâce à la technologie G.fast (dont [les spécifications ont été validées par l'ITU](#), l'Union internationale des télécoms). D'autre part, la validation du comité porte avant tout sur la configuration des architectures réseau propres aux immeubles. Il conviendra donc, si nécessaire, de l'approuver pour les zones pavillonnaires, que la distribution du réseau soit enterrée ou aérienne.

Il n'en reste pas moins que, si aucune date n'est avancée, cette validation du Comité d'experts cuivre marque un grand pas en avant pour la commercialisation possible du FTTP en France comme alternative à la fibre de bout en bout. Ce qui pourrait accélérer l'accès au très haut débit des foyers et améliorer le taux de remplissage des réseaux FTTH (dont le déploiement semble s'accélérer plus vite que son adoption). L'Arcep précise même que « *ces travaux pourraient mener à la mise en place d'une expérimentation de déploiement du FTTP au cours des prochains mois* ». Déploiement auquel ne seront évidemment éligibles que les foyers couverts aujourd'hui par la fibre. Soit, un peu plus de 4 millions de logements pour moins d'un million d'abonnés, selon les derniers chiffres de l'Autorité fin 2014.



Lire également

[L'avenir de la fibre optique ? Et si c'était la ligne téléphonique](#)

[Alcatel-Lucent franchit les 10 Gbit/s sur paire de cuivre](#)

[Matthieu Bourguignon \(Alcatel-Lucent\) : « Accélérer la pénétration du très haut débit en France »](#)

crédit photo © Chungking – Fotolia.com